ANTIDOTE *hebdo*

CGT Finances Publiques 44

N° 456 / 09 septembre 2021

AUGMENTER LES SALAIRES

Après deux années difficiles pour l'économie, la hausse des salaires s'invite dans le débat de la rentrée sociale. La question du pouvoir d'achat des français.es n'est pas nouvelle.

L'austérité salariale imposée depuis plus d'une décennie au nom de la crise économique de 2008 a laissé des traces, notamment dans la Fonction Publique où le gel du point d'indice a entraîné un début de déclassement social.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et la récente flambée des prix des matières premières agricoles et de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) risquent d'aggraver la situation. Avec plus de 3 millions de travailleurs pauvres, une revalorisation salariale serait une véritable bouffée d'oxygène. Toutefois, une hausse des salaires n'est pas seulement indispensable pour pouvoir payer les factures. Ainsi, le débat de la reconnaissance du travail, au-delà de la valeur ajoutée qu'il dégage, s'est ouvert avec la pandémie. Mais il reste du chemin pour concrétiser les promesses. La revalorisation salariale d'une partie des soignant.es n'a pas étouffé le malaise profond des personnels. La situation semble similaire dans le corps enseignant après les propositions salariales du Grenelle de l'éducation nationale. Dans la branche des aides à domicile, l'annonce de l'augmentation des salaires de 13 % à 15 % au 1er octobre suffira-t-elle à attirer de nouvelles recrues dans un secteur confronté depuis longtemps à une pénurie de main-d'œuvre ? Quant aux promesses de reconnaissance du caractère essentiel des 4,6 millions de salarié.es du privé qui ont poursuivi leurs activités lors des confinements, la patience sera de mise pour ces derniers. Un coup de pouce à la consommation des ménages, par le biais des hausses de salaires est pourtant incontournable pour la reprise économique. Aussi, acculé, notamment après l'annonce des résultats mirobolants des entreprises du CAC 40 au premier semestre, le Medef assure qu'il y aura des augmentations.
Mais le syndicat patronal pose d'ores et déjà des gardes fous. Il brandit l'effet inflationniste d'une telle mesure. Il n'ose, toutefois, pas plaider pour de nouvelles exonérations de cotisations.

Le tabou des augmentations levé, il reste à aller les chercher. L**a question salariale sera au cœur des échanges avec les salarié.es dans le cadre de la préparation de la journée d'action du 5 octobre.**

COÏNCIDENCE ?

En ces temps désenchantés, une question revient régulièrement : à quoi sert encore un syndicat ? Le petit graphique ci-dessous montre une fois encore la corrélation entre affaiblissement du syndicalisme, baisse des revenus des salarié.es et accroissement de la prédation exercée par le 1 %.

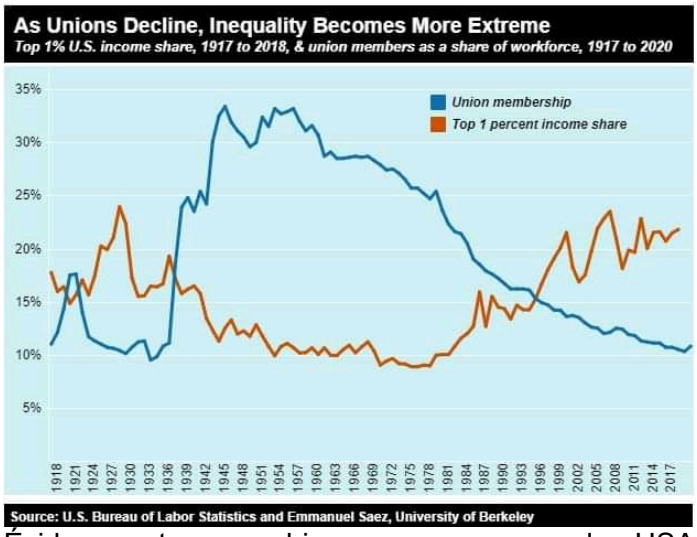

Évidemment, ce graphique en provenance des USA ne peut être transposé tel quel en France puisque les évolutions salariales chez nous ne dépendent pas de l'appartenance à un syndicat. Un accord salarial s'applique à toutes et tous, syndiqué.es ou non. Cependant, la stagnation des salaires et des droits des salarié.es va de pair avec l'affaiblissement du syndicalisme. Depuis plus de 20 ans, les salaires sont quasi gelés dans la Fonction Publique et les prix de l'énergie, de l'essence, du logement, des produits de 1ère nécessités ne cessent d'augmenter.

FUSION RECOUVREMENT

En conseil des ministres du 1er septembre, l'unification du recouvrement fiscal et social a été mise en avant. Comprenez, fusion de tout le recouvrement Dgfip avec le recouvrement Urssaf. Cela se fait au nom de la simplification « pour l'usager » qui aura un guichet unique, et au nom de « l'efficience ». Si on traduit, il s'agit de faire des économies substantielles, au moins à court terme, pour l'État. Rappelons par exemple que les conditions salariales de l'Urssaf, de droit privé, sont éminemment moins favorables qu'à la Dgfip. Nous vous laissons imaginer qui pilotera et recrutera pour la nouvelle entité à court terme… Reste à connaître le calendrier des opérations et si collectivement, nous sommes prêts à défendre nos métiers du recouvrement !

Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08
Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/44/